

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2014

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/doc/ris/key_ris_f.doc et
http://www.ramsar.org/pdf/ris/key_ris_f.pdf

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 14, 4^e édition).
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse des rédacteurs de la FDR :

Docteur Serigne Modou FALL
Université Gaston Berger de Saint-Louis
Section de Géographie
Téléphone : +221 70 457 50 06
smodou2@yahoo.fr

Capitaine Ousseynou NIANG
Direction des Parcs Nationaux/Sénégal
Conservateur de la Réserve Naturelle
Communautaire de TOCC TOCC
BP : 80 St-Louis
Téléphone : +221 77 538 74 09
ousseynouniang@yahoo.com

USAGE INTERNE SEULEMENT

J	M	A
1	0	1
2	9	3

Date d'inscription

2	1	9	9		
---	---	---	---	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

12 septembre 2013

3. Pays : SENEGAL

4. Nom du site Ramsar :

RESERVE NATURELLE COMMUNAUTAIRE DE TOCC TOCC (RNC TOCC TOCC)

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar : Réserve Naturelle Communautaire de Tocc Tocc

7. Carte du site :

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) : ☐
- ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) : ☐
- iii) un fichier SIG avec des vecteurs géo référencés des limites du site et des tableaux des attributs ☐



b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

Les limites du site à inscrire sont celles de la réserve naturelle communautaire de TOCC TOCC, existant depuis juillet 2011 et créée par le Conseil Rural de Ronkh (région de St-Louis/Nord Sénégal). Les limites sont ainsi conformes à la délibération n°08 du 04 juillet 2011, du Conseil Rural de Ronkh, portant affectation d'une superficie de 273 hectares à la RNC de TOCC TOCC ; elles sont matérialisées sur le terrain par une commission ad hoc mandatée par le Conseil Rural. Le travail de la commission ad hoc a permis de déterminer les limites exactes de la réserve prises au GPS. Les coordonnées ont permis d'établir la carte des limites (ci-dessus) de la RNC de TOCC TOCC.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

NB : Ces coordonnées sont dans le système de projection UTM / Zone 28 hémisphère Nord.

Denomination	Lim 11	Lim 12	Lim 13	Lim 14	Lim 15	Lim 16	Lim 17	Lim 18	Lim 19	Village Tolleu
Coordonnée X	4116 36	41172 5	41176 2	41178 9	41220 3	41171 2	41023 3	41079 4	41031 8	41258 4
Coordonnée Y	1807 735	18078 59	18079 04	18078 99	18083 27	18079 31	18056 99	18082 63	18084 17	18085 79

Coordonnées Point Centre :

X	Y
410579	1807190

9. Localisation générale :

La RNC de TOCC TOCC est située dans les marges du delta de fleuve Sénégal, dans la région administrative de Saint-Louis du Sénégal, plus précisément dans la partie Sud-est de la communauté rurale de Ronkh, à environ 20 km au sud de la ville de Richard TOLL (en périphérie nord-ouest du Lac de Guiers).

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale) : Elévation moyenne de 2 mètres par rapport au niveau de la mer.

11. Superficie : (en hectares) **273 hectares**

12. Description générale du site :

La Réserve Naturelle Communautaire (RNC) de TOCC TOCC, contiguë au Lac de Guiers, est une zone humide continentale d'eau douce permanente, qui a du son existence aux fissures (communément appelées en langue locale : TOCC TOCC) d'une des digues latérales de protection du Lac de Guiers dans les années 1980. Elle est de ce fait devenue un exutoire naturel des eaux du Lac qui remplissent de façon permanente sa cuvette d'une superficie de 213 hectares. Cela a attiré d'importantes colonies d'oiseaux d'eau notamment du paléarctique occidental, des espèces rares de tortue d'eau douce comme la Péluse d'Adanson (*Pelusios adansonii*), mais surtout la présence emblématique du Lamantin d'Afrique Occidentale (*Trichechus senegalensis*) récemment inscrit à l'annexe I de la CITES lors la COP tenue à Bangkok.

Dénomination	Lim 01	Lim 02	Lim 03	Lim 04	Lim 05	Lim 06	Lim 07	Lim 08	Lim 09	Lim 10
Coordonnée X	410809	410500	410540	410732	410808	410902	411050	411248	411461	411520
Coordonnée Y	1806583	1805771	1805836	1806174	1806316	1806511	1806810	1807126	1807462	1807541

Ces caractéristiques écologiques exceptionnelles découvertes par des chercheurs et autres amoureux de la nature qui séjournent dans la zone, ont permis de sensibiliser les populations locales de la nécessité de protéger ce site. D'où son érection par les autorités locales en réserve naturelle communautaire en juillet 2011, après une demande expresse formulée par les populations des cinq villages polarisé par ce site.

13. Critères Ramsar :

2•	3•	4•	7.	8.
X	X	X	X	X

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Critère 2 : La RNC de TOCC TOCC est une zone humide d'importance internationale par le fait qu'elle constitue l'unique site de naissance et de grossissement du Lamantin d'Afrique de l'Ouest (*Trichechus senegalensis*) connu à ce jour dans le delta du fleuve Sénégal. Cette espèce emblématique et endémique des fleuves d'Afrique de l'Ouest est gravement menacée d'extinction comme en témoigne son récent

changement de statut (annexe II à annexe I) du CITES. Il en est de même de la Péluse d'Adanson (*Pelusios adansonii*) qui au niveau national, fait partie de la liste des animaux intégralement protégés sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi la chasse, la capture et le ramassage des jeunes sont en tout temps, formellement interdits (Référence Code de la chasse et protection de la Faune du Sénégal, loi 86-844 article D36).

Au niveau International elle n'est pas protégée certes par la CITES, mais elle est classée LC (préoccupation mineure) dans l'IUCN Redlist. Ceci a cause de la forte densité des populations de l'Est de la zone de distribution Soudan, Ethiopie et Centrafrique.

Critère 3 : La RNC de TOCC TOCC est une zone humide d'importance internationale par le fait qu'elle participe au maintien de la diversité biologique des espèces animales et végétales dans le delta du fleuve Sénégal. En effet, la présence permanente de l'eau favorise le développement d'espèces aviaires et afro tropicales et migrants du Paléarctique occidental comme la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), le Flaman nain (*Phoeniconaias minor*), la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*), l'Ansarelle naine (*Nettapus auritus*), le Gravelot pâtre (*Charadrius pecuarius*) et Glaréole à collier (*Glareola pratincola*) et les espèces halieutiques (y compris les mammifères aquatiques) et végétales conservées dans la RNC de TOCC TOCC contribuant ainsi au maintien de la diversité biologique dans la zone.

Critère 4 : La RNC de TOCC TOCC est une zone humide d'importance internationale par le fait qu'elle abrite des espèces animales à un stade critique de leur cycle biologique et constitue également une zone de refuge et d'alevinage de beaucoup d'espèces halieutiques. En effet, ce site de par son emplacement, bénéficie d'une tranquillité et d'une certaine clarté des eaux favorables non seulement au séjour du Lamantin d'Afrique de l'Ouest qui affectionne ces biotopes pour ses mises bas, mais donnent également au site une fonction de zone de refuge et de nurseries pour de multiples espèces halieutiques.

Critère 7 : La RNC de TOCC TOCC est une zone humide d'importance internationale par le fait que dans sa cuvette d'eau douce d'une superficie de 211 hectares, on y a dénombré en 2010, 98 espèces de poissons dont le poisson chat (*Chrysichthys nigrodigitatus*), la silure (*Clarias anguillaris* et ou *Clarias gariepinus*) et le tilapia (*Tilapia guineensis*) qui sont des espèces à haute valeur alimentaire et commerciale au niveau local. Ce nombre d'espèces (98) de poissons recensé sur ce site de dimensions très petites (cuvette de 211 hectares) par rapport à la région du delta du fleuve Sénégal, démontre l'importance de la zone classée en réserve sur le plan ichtyologique, du fait de sa diversité en poissons relativement importante. En effet, selon NIANG (2012), environ 250 espèces de poissons sont dénombrées dans l'aire marine protégée (AMP) de St-Louis, située dans une région voisine de la RNC de TOCC TOCC, avec comme avantage pour l'AMP de St-Louis, d'être située en aval du Barrage de DIAMA, principal obstacle à la migration des poissons entre l'estuaire et le delta intérieur du fleuve Sénégal. Ainsi, malgré l'impact du barrage de DIAMA qui a systématiquement appauvri en poissons les plans d'eau situés en amont, le site maintient une certaine diversité en poissons au point que 40 % (98/250) des espèces décomptées en aval du barrage se retrouvent dans le plan d'eau de la RNC de TOCC TOCC situé en amont. Cela renforce le caractère important du site qui participe ainsi au maintien de la diversité de l'ichtyofaune dans cette partie du delta du fleuve Sénégal située en amont du Barrage de DIAMA.

Critère 8 : La RNC de TOCC TOCC est une zone humide d'importance internationale par le fait qu'elle abrite des sites de frayère et de nurserie pour de nombreuses espèces de poissons d'eau douce (voir tableau n°4 en annexe). En effet, de par ses caractéristiques écologiques et surtout de par son emplacement, ce site bénéficie de conditions hydrodynamiques (tranquillité, clarté, profondeur faible des eaux, disponibilité d'herbier), favorables qui permettent au site de jouer une fonction de soutien à de multiples espèces halieutiques.

15. Biogéographie

a) région biogéographique : Delta du Fleuve Sénégal (Afrique de l'Ouest), Catégorie - Afrotropical

b) système de régionalisation biogéographique : WWF Global Ecoregions -

http://wwf.panda.org/about_our_earth/ecoregions/ecoregion_list/

Scientific Code: AT0722

16. Caractéristiques physiques du site :

La cuvette de " TOCC TOCC " du nom wolof des fissures de la digue latérale nord-ouest du Lac de Guiers ayant permis son remplissage par les eaux depuis les années 1980, fait partie naturellement du bassin lacustre du Guiers. Avant les fissures de la digue latérale, cette cuvette abritait des périmètres rizicoles dans le cadre des aménagements de la vallée du fleuve Sénégal. Aujourd'hui, grâce aux fissures (TOCC TOCC), cette cuvette est redevenue une prolongement/extension du Lac de Guiers. Ses caractéristiques physiques épousent ainsi celles du Lac de Guiers.

La cuvette se présente sous la forme d'une dépression plate en forme de triangle dont la hauteur est de 1,5 km environ et la base 1,4 km au maximum. Sa surface totale est de 213 hectares (2,13 km²) pour un volume de 3 400 000 m³ à la cote 1,25 m IGN. Son fond plat fait que sa configuration évolue avec le niveau limnométrique. Plus la cote est élevée, plus la cuvette s'étend en surface.

À l'instar du delta du fleuve Sénégal, la région qui entoure la cuvette de TOCC TOCC est marquée par une topographie d'ensemble assez plane. Les seuls accidents du relief correspondent aux massifs de dunes qui bordent le lac de part et d'autre et dont l'altitude est comprise entre 20 et 30 m en moyenne. La monotonie du relief constitue le fait le plus frappant dans la région. On y trouve de grandes aires de déflation éolienne, notamment à l'est de la zone de Ross – Béthio.

Le fonctionnement hydrologique de la cuvette de TOCC TOCC est exactement similaire à celui du Lac de Guiers et a été bien étudié par COGELS (1984) et par le Laboratoire de Géochimie de l'IRD dans le cadre du programme de recherches EQUÉSEN (1993). Ces deux études ont très largement permis de préciser le fonctionnement et les utilisations du Lac de Guiers avant et après la mise en eau du barrage de Diama. (Voir tous les documents de références sur le lac de Guiers).

Le type de sol dominant (environ 80 %) du site est le «wallaldé» mélange d'argile et de sable, occupé aujourd'hui par les eaux et une végétation aquatique.

Cuvette d'eau douce comme le Lac de Guiers, sa profondeur moyenne est de 2 mètres et la présence de l'eau y est permanente. Avec les nombreuses réalisations d'ouvrages de maîtrise des eaux du Lac de Guiers, les fluctuations du niveau d'eau dans la cuvette de TOCC TOCC restent très faibles voire inexistantes.

Le couvert végétal a subi de grandes mutations suite à la mise en service des barrages de Diama et de Manantali et à l'image des abords du Lac, la végétation est de type aquatique dominée par l'espèce *Typha australis* (Barakh), « Ttagg » et *Cyperus* et dont la densité gêne les activités agricoles, halieutiques, pastorales et domestiques.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Le **bassin lacustre du Guiers** fait partie intégrante de la vallée du Sénégal. Sa délimitation s'avère très délicate à cause du caractère peu contrasté du micro-relief de la région et de la complexité du maillage hydrographique des différents tributaires du lac de Guiers.

Le lac de Guiers est localisé dans le bassin sédimentaire sénégal-mauritanien ; il est établi sur des formations marines ou continentales édifiées pendant le Jurassique supérieur et l'Éocène (BRGM, 1967; MICHEL, 1973). C'est une vaste zone de subsidence caractérisée par de rares affleurements de formations tertiaires et la prédominance des dépôts « Plio-Quaternaires ». L'épaisseur des formations sédimentaires présentes dans le Delta varie entre 6 000 m à Saint- Louis à environ 400 m à l'est vers la basse vallée du Ferlo.

Deux grandes séries de formations sont rencontrées dans la région du lac de Guiers :

- les formations tertiaires avec les séries de l'Yprésien (Eocène inférieur) du Lutétien moyen (Eocène moyen) et du Continental Terminal ;
- les formations Plio-Quaternaire constituées de la cuirasse ferrugineuse des dunes ogoliennes.

Deux entités morphologiques essentiellement constituées au Quaternaire, marquent le paysage du lac de Guiers :

- Le *diéri*, zone exondée qui est une plaine située de part et d'autre de l'axe hydrographique. Il supporte des sols sub-arides avec une texture comprenant de fortes proportions de sables où une végétation de faible couverture d'épineux pousse ;
- Le « Tàk », zone régulièrement inondée, est une dépression en bordure du lac. Les sols de Tàk sont hydromorphes. Ils supportent une végétation herbacée et arbustive principalement caractéristique des hydrosères (végétation des écosystèmes liés à l'eau).

Selon la description faite par COLY (1996), « le complexe hydrologique du Guiers se compose des unités suivantes : le chenal de la Taoué, le système Ndiaël-Niet Yone, le réseau « fossile » du Ferlo et la dépression lacustre *senso stricto* (s.s.).

La *Taoué* est à l'origine, un marigot sinueux à faible pente qui s'allonge sur près de 25 km de longueur. Son tracé hydrographique naturel se compose de chenaux d'écoulement emmêlés et de bassins contigus, véritables cuvettes d'inondation. Elle se rattache au fleuve Sénégal au Km 147 qu'elle relie au lac de Guiers plus au Sud.

Le *système Niet Yone/Ndiaël* est situé à l'ouest du lac de Guiers. Sa couverture spatiale et la configuration de son tracé sont délicates à faire. Le Niet Yone est un axe hydraulique long de 28 km. Il se connecte au Nord-Ouest du lac de Guiers *via* lequel il alimente le Ndiaël.

Le *lac de Guiers s.s.* s'étend sur près de 50 km suivant un axe Nord-Nord-Est, Sud-Sud-Ouest. Dans sa moitié Nord, le lac s'étale largement dans la cuvette. La contenance du lac y est plus importante. Plus au Sud, il est enchâssé entre le rebord du plateau du Ferlo et les dunes rouges de l'Ogolien.

Au **plan pédologique**, au moins cinq types de sols sont recensés :

- « wallaldé » : mélange d'argile et de sable (type de sol se retrouvant surtout sur les terres jouxtant le lac traditionnellement exploitées en décrue et qui sont aujourd'hui pour l'essentiel englouties suite à la montée du niveau du lac consécutive à la mise en service des barrages ou colonisées par les plantes aquatiques envahissantes) ;
- « thiagne » sol poudreux se trouvant dans les zones non éloignées de l'eau et gagnées par la salinité. Le terme désigne également ensablement ;
- « dior thilentor » : sol de couleur pâle caractérisant des terres pas très riches où les cultures de patate ne donnent pas de bons rendements ;
- « deck dior » : rougeâtre en surface, noir en profondeur, type de sol très riche selon l'appréciation des producteurs, ayant une bonne capacité de rétention de l'eau (contribue beaucoup à amoindrir les charges de production dans le cas de la culture irriguée) ;
- « gagne » : blanc en surface et noir à partir d'une profondeur de 5 cm, type de sol considéré par les producteurs comme la meilleure terre pour la culture irriguée.

Au **plan climatique** la région du lac de Guiers se caractérise par :

- un hivernage de courte durée (3 mois) entre le mois de juillet et de septembre, avec des pluies faibles (de l'ordre de 250-300 mm/an et irrégulières) ;
- une saison sèche fraîche de novembre à février (avec des températures variant entre 12 et 34°C, une humidité relative faible, des vents forts, secs et relativement frais) et chaude de mars à juin avec des températures variant en 26° et 40°C, la prédominance de l'harmattan, vent chaud et sec chargé de poussière et pouvant souffler jusqu'à 70 km/h ;
- une insolation qui peut dépasser 3000 heures par an, une radiation élevée toute l'année (10 h/j en moyenne) et une évaporation faible en hivernage atteignant son maximum en mai.

18. Valeurs hydrologiques :

La cuvette d'eau de TOCC TOCC à l'image du Lac de Guiers, contribue à la maîtrise des crues dans cette partie du delta du fleuve, au vu de la complexité du réseau hydrographique et de la densification de l'occupation humaine ; elle participe naturellement à la recharge de la nappe souterraine, mais également au dessalement des terres jadis salées du delta du Sénégal au profit de l'agriculture.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Continentele : **O**

b) dominance : **O**

20. Caractéristiques écologiques générales :

Depuis la mise en service des grands barrages sur le fleuve Sénégal, la végétation aquatique du lac de Guiers a connu de profonds bouleversements. D'une petite population en 1989, on est passé à des taux de couverture de plus en plus élevés. De sorte que par moment, certaines parties du lac comme la cuvette de TOCC TOCC se sont retrouvées quasiment obstruées par la végétation aquatique envahissante.

La végétation aquatique du lac de Guiers est composée essentiellement de fougères et de plantes à fleurs et on note parfois la présence d'algues bleues. Ces différentes plantes, aquatiques ou semi aquatiques, semblent indifférentes à la qualité des sols en place, hormis quelques rares cas. Seuls les facteurs hydrologiques et physico-chimiques semblent être déterminants dans la répartition des espèces.

COGELS (1984) avait identifié les espèces suivantes qu'il considérait comme caractéristiques des eaux du lac de Guiers : *Nymphaea lotus*, *Ludwigia ascendens* subsp. *diffusa*, *aechynomene elaphroxylon*, *Nymphoides ezannoii* Berth, *Pistia stratiotes*, *Typha australis* (Schum et Thonn), *Echinchloa stagnina* (Retz) Pal. Beauv., *Paspalidium geminatum* (Forsk) Stapf., *Phragmites australis*, *Vetivera nigriflora* (Benth.) Stapf., *Vossia cuspidata* (Roxb) Griff., *Tamarix senegalensis* et *Parkinsonia aculeata*.

Ainsi, selon les études réalisées par COGELS et al. (1993) et de THIAM et al. (1994), les espèces majeures au lac de Guiers sont : *Typha australis*, *Pistia stratiotes*, *Potamogeton* sp. et *Ceratophyllum demersum*.

L'espèce *Typha australis* de la famille des typhacées se développe sur des sols légers, exondés une partie de l'année ; il forme des radeaux flottants librement à la surface de l'eau. Le développement du typha dans la cuvette de TOCC TOCC est favorisé principalement par la stabilité des conditions limnométriques et la douceur de l'eau.

Phragmites australis communément appelé roseau est une plante que l'on retrouve également dans la cuvette de TOCC TOCC, souvent en association avec *Typha australis* dont il occupe généralement l'arrière plan dans les eaux profondes. Dans les écosystèmes où ils sont implantés, les roseaux remplissent d'importantes fonctions : régulation hydrologique, rétention de sédiments et de nutriments. Leur

fonctionnement ainsi que le maintien des populations qui leur sont associées sont liés aux activités humaines au sein des roselières (coupe des roseaux, pâturage, chasse) et à leur périphérie (gestion de l'eau, drainage, endiguements, etc.). L'espèce *Tamarix senegalensis* ou Tamaris du Sénégal est aussi un arbuste qui pousse sur la partie terrestre de la réserve de TOCC TOCC sur des sols salés et dégradés. Il est généralement perçu comme un marqueur de salinité dans les zones où il est implanté.

Au plan faunistique, la RNC de TOCC TOCC renferme une grande diversité d'espèces animales (Listes de la faune de la Réserve Naturelle Communautaire de Tocc Tocc (tableaux 1 à 5). Les estimations scientifiques font état de :

- soixante sept (67) espèces d'oiseaux ;
- dix (10) espèces de reptiles parmi lesquelles il faut noter la Péluse d'Adanson ;
- deux (02) espèces d'amphibiens ;
- quatre vingt dix huit (98) espèces de poissons dont le tilapia, le poisson chat et le silure, qui ont une grande valeur économique au niveau local ;
- quinzaine d'espèces de mammifères dont le Lamantin d'Afrique de l'ouest.

Concernant les services écosystémiques rendus, notons qu'à l'image du Lac de Guiers dont elle fait partie, la RNC de TOCC TOCC joue à la fois un rôle de réservoir de biodiversité, de fournisseur de produits végétaux, animaux et minéraux, mais également participe à la maîtrise des crues et à la recharge des eaux souterraines. Les avantages qui découlent de ses services écosystémiques sont entre autres : la possibilité de pratique de la pêche dans la cuvette de TOCC TOCC encore très poissonneuse avec des espèces de valeur comme *Tilapia guineensis*, la disponibilité de nombreux produits végétaux de cueillette comme le GOWE (*Cyperus articulatus*) qui a une valeur marchande importante sur le marché local et *Typha australis* scientifique) très utilisé dans la construction des habitations locales.

21. Flore remarquable :

Cyperus articulatus communément appelé le GOWE en langue locale, est une herbacée très prisé pour la fabrication locale de l'essence (produit de parfumerie).

22. Faune remarquable :

Le Lamantin d'Afrique de l'Ouest (*Trichechus senegalensis*)

La Péluse d'Adanson (*Pelusios adansonii*)

23. Valeurs sociales et culturelles :

La RNC de TOCC TOCC a des valeurs à la fois sociales et culturelles.

Ainsi, au plan social, la cuvette de la réserve naturelle communautaire de TOCC TOCC joue une fonction de production halieutique, du fait qu'elle est depuis son classement, la principale zone d'alevinage au profit des zones de pêche environnantes. La réserve participe ainsi, à l'alimentation en poissons (en nombre et en taille de plus en plus importante) des zones de pêche du fait de l'effet

“Spillover”. Ce qui impacte positivement sur l'alimentation directe des populations riveraines, mais également, sur les revenus des pêcheurs locaux.

Il en est de même, de l'exploitation des produits ligneux et non ligneux (forestiers) en particulier *Cyprus articulatus* communément appelé GOWE, qui participent à la fois à l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie des populations locales.

Au plan culturelle, le réserve est entourée par d'importants sites culturels dont le fameux village de NDER très connu dans l'histoire nationale du Sénégal et un autre monument historique qui symbolise un des champs de batailles les plus célèbres de l'histoire locale.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case **X** et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) Sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ; Oui
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ; iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar : 100 % du domaine national.

b) dans la région voisine : la région voisine appartient à 100 % au domaine national à l'exception de l'étendue du Lac de Guiers qui fait partie du domaine public naturel de l'Etat.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

- la pêche artisanale occupe le plan d'eau (environ 80 % de la superficie du site) ;
- la cueillette du GOWE est pratiquée sur la partie terrestre du site (environ 20 % du site) ;

b) dans la région voisine/le bassin versant :

- l'agriculture irriguée domine très largement l'occupation des sols (plus de 90 % de la région) ;
- l'élevage de ruminants (bovins, ovins et caprins) est aussi une activité qui occupe la région ;
- et enfin, la pêche artisanale pratiquée dans l'ensemble des plans d'eau de la région.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

- la surpêche dans la cuvette de TOCC TOCC.

b) dans la région voisine :

- la pêche non durable dans le Lac de Guiers avec des engins destructeurs de la ressource ;
- les nombreuses utilisations non contrôlées des eaux du Lac de Guiers ;
- la pression foncière dans le delta du fleuve Sénégal ;
- la pollution des eaux du site par les effluents agricoles de drainage et
- les aménagements hydro agricoles des agro-industriels autour du site.

27. Mesures de conservation en vigueur :

Au plan national, le site en question est classé par une délibération (N°007/CRR du 04 juillet 2011) du Conseil Rural de Ronkh (collectivité de rattachement) en **Réserve Naturelle Communautaire** (RNC).

Au plan international, la RNC de TOCC TOCC est entièrement considérée comme une **aire centrale (aire de conservation) de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Fleuve Sénégal** reconnue par l'UNESCO en 2005 et partagée entre les Républiques du Sénégal et de la Mauritanie.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

VI X

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? **NON**, en cours

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

L'élaboration, la validation et l'application du règlement intérieur de la RNC de TOCC TOCC, mais également, la Surveillance du site, le suivi-écologique, la sensibilisation des populations locales, l'enlèvement des filets perdus dans le plan d'eau de la réserve.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Le plan de gestion de la RNC de TOCC TOCC est en préparation.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Deux programmes de recherches sont en cours dans le site :

- Une thèse de doctorat sur la barge à queue noire (*Limosa limosa*) par un étudiant de l'Université de Dakar/département biologie animale ;
- Une recherche niveau master sur la dynamique de cinq espèces d'oiseaux d'eau ciblées par l'AEWA : Flaman nain (*Phoenicouaias minor*), Spatule blanche (*Platalea leucorodia*), Ansarelle naine (*Nettion auritus*), Gravelot pâtre (*Charadrius pecuarius*) et Glaréole à collier (*Glareola pratincola*).

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Les activités actuelles de CESP relatives au site sont :

- Sensibilisation des villages périphériques de la réserve par le gestionnaire et le Comité de gestion ;
 - Séances d'éducation environnementale dans les écoles des villages périphériques de la réserve ;
 - Émissions dans les radios locales pour l'information et la sensibilisation du grand public.
-

31. Loisirs et tourisme actuels :

Pour le moment, le site ne fait pas encore l'objet spécifique de loisir et ou de tourisme. Cependant, compte tenu de son riche patrimoine naturel (flore, avifaune, mammifères rares ou en voie de disparition) et culturel (village de Nder, vie et activités autour du Lac de Guiers), il offre des conditions favorables à l'aménagement et à l'installation d'équipements touristiques, de loisirs. Aussi, est-il possible d'y développer des activités de découvertes à pied, en pirogue. Il est clair que la gestion tout comme la mise en tourisme de cet espace devra nécessairement respecter l'environnement et intégrer les populations qui y trouveront une source de revenus additionnels.

32. Juridiction :

- l'autorité publique qui a en charge la *juridiction territoriale* est la Communauté Rurale de Ronkh qui a son siège communautaire dans le village de Ronkh, département de Dagana et Région administrative de St-Louis.
- l'autorité qui a en charge la *juridiction fonctionnelle* est le ministère de l'Environnement et du Développement Durable qui sur décision du Directeur des Parcs Nationaux affecte sur place un Conservateur de la Réserve par arrêté et dont le siège se trouve dans le site même.

33. Autorité de gestion :

L'organisme directement responsable de la gestion du site est le Comité de Gestion de la RNC de TOCC TOCC qui est composé de l'ensemble des parties prenantes et dirigé par un bureau exécutif dont le président est issu des communautés locales environnantes. Son siège social se trouve dans le village de Tolleu en périphérie de la RNC de TOCC TOCC (Communauté Rurale de Ronkh), son adresse postale est BP 80 St-Louis (Sénégal) et l'adresse mail rnctocctoccc@yahoo.fr

Le nom du Président du Comité de Gestion est Monsieur Ndiaga BOH du village de Tolleu (Tel. +221 77 961 90 30) ;

Le nom du Conservateur de La RNC de TOCC TOCC est Monsieur Ousseynou NIANG (Tel. +221 77 538 74 09, mail : ousseynouniang@yahoo.com, adresse Postale : BP 80 St-Louis/Sénégal.

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

GAC J-Y et COGELS F-X, 1986. Le lac de Guiers : paramètres du milieu actuel et évaluation des répercussions de l'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal.

DGPRES : Plan de gestion du Lac de Guiers. *Rapport final, août 2006 - DHI / Tropis.*

DEEC : Etude d'impact sur l'environnement du Plan de gestion, du Plan d'actions du Lac de Guiers et du Projet de réhabilitation de la réserve d'eau de Saint-Louis. *Rapport final adapté, juin 2008.*

PDMAS : Etude du Schéma Directeur d'Aménagement Agricole de la zone du Lac de Guiers. *Rapport définitif, 2003 - Groupement AGRER – SETICO.*

COGELS (F. X.), 1984. — *Etude limnologique d'un lac sahélien : le lac de Guiers (Sénégal). Propositions de gestion de l'écosystème lacustre sur base de la connaissance de son fonctionnement hydrologique et hydrogéochimique, de ses potentialités et des impacts des futurs aménagements de la vallée du fleuve Sénégal.* Thèse de doctorat d'Etat en Sciences de l'Environnement, Fondation Univ. Luxembourgeoise, Arlon, Belgique, 329 p.

COLY (A.), 1996. – *Le système fluvio-lacustre du Guiers : étude hydrologique et gestion quantitative intégrée*. Thèse doct. 3e cycle. Dép. géograph. Ucad/ Orstom/C.R.D.I., 350 p. Doc. multigr.

NLANG (O.), 2012. *Biodiversité halientique et aviaire de l'aire marine protégée de Saint-Louis (Sénégal) : inventaire, menaces et indicateurs de suivi*. Mémoire de Master 2. Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (UCAD), 68 p.

THLAM (A.) et al., 1993. — *Macrophytes aquatiques et zooplancton du lac de Guiers (Sénégal)*. Rapport projet ISE/FUL, Univ. Ch. A. Diop, 53 p.

THLAM (A.) et al., 1995. — *Macrophytes aquatiques du lac de Guiers (Sénégal) et groupements végétaux aquatiques de la basse vallée du Ferlo. Echanges hydrogéologiques entre les eaux du lac de Guiers et la nappe alluviale superficielle sous-jacente*. Rapport projet ISE/FUL, Univ. Ch. A. Diop, 73 p.

THLAM (A.), 1983. — *Typha Australis Shum et Thonn : une entrave au développement socio-économique des rives du lac de Guiers? In : « Actes du colloque de l'ISE : "Le lac de Guiers. Problématique d'environnement et de développement" », pp. 133-138.*

THLAM (A.), 1984. — *Contribution à l'étude phytoécologique de la zone de décrue du lac de Guiers (Sénégal)*. Thèse de 3e cycle en Sciences de l'environnement, I.S.E., Faculté des Sciences, Univ. de Dakar, 101 p + annexes.

THLAM (A.), COGELS (F. X.), 1995. — *Incidences des nouvelles conditions hydrologiques et de qualité des eaux sur les macrophytes aquatiques du lac de Guiers*. Rapport multigr., 13 p.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel:

ramsar@ramsar.org

ANNEXE 1 :**Tableau 1 : Liste des espèces végétales de la RNC de Tocc-Tocc (partie terrestre)**

N°	Famille	Noms scientifiques
1	Amaranthaceae	<i>Achyranthes aspera</i>
2		<i>Philoxerus vermicularis</i>
3	Asclepiadaceae	<i>Calotropis procera</i>
4		<i>Cerpegia sp</i>
5		<i>Leptadenia hastata</i>
6	Asclepiadaceae	<i>Pentatropis spiralis</i>
7	Asteraceae	<i>Blumea aurita</i>
8		<i>Vernonia poskeana</i>
9	Balanitaceae	<i>Balanites aegyptiaca</i>
10	Chenopodiaceae	<i>Salsola baryosma</i>
11	Convolvulaceae	<i>Ipomoea asarifolia</i>
12		<i>Ipomoea coptica</i>
13	Cucurbitaceae	<i>Momordica balsamina</i>
14	Cyperaceae	<i>Cyperus articulatus</i>
15		<i>Cyperus difformis</i>
16		<i>Eleocharis geniculata</i>
17		<i>Fimbristilis ferriginea</i>
18	Euphorbiaceae	<i>Chrozophora senegalensis</i>
19		<i>Euphorbia hirta</i>
20	Fabaceae	<i>Aeschynomene elaphroxylon</i>
21		<i>Crotalaria retusa</i>
22		<i>Indigofera oblongifolia</i>
23		<i>Tephrosia purpurea</i>
24	Fabaceae	<i>Zornia glochidiata</i>
25	Malvaceae	<i>Abitulon pannosum</i>
26	Mimosaceae	<i>Acacia nilotica</i>
27		<i>Acacia raddiana</i>
28		<i>Acacia senegal</i>
29	Mimosaceae	<i>Prosopis glandulosa</i>
30	Nymphaeaceae	<i>Nymphaea lotus</i>
31	Myrtaceae	<i>Eucalyptus alba</i>
32	Onagraceae	<i>Jussiaea repens</i>
33	Poaceae	<i>Aristida adscensionis</i>
34		<i>Cenchrus biflorus</i>
35		<i>Cynodon dactylon</i>
36		<i>Dactyloctenium aegyptium</i>
37		<i>Enteropogon priouri</i>
38		<i>Eragrostis ciliaris</i>
39		<i>Eragrostis tremula</i>
40		<i>Eragrostis domingensis</i>
41		<i>Paspalidium germinatum</i>
42		<i>Phragmites vulgaris</i>
43		<i>Schoenefeldia gracilis</i>
44		<i>Sporobolus helvolus</i>
45		<i>Sporobolus spicatus</i>
46	Poaceae	<i>Vossia cuspidata</i>
47	Rhamnaceae	<i>Zizyphus mauritiana</i>
48	Rubiaceae	<i>Borreria verticillata</i>
49	Salvadoraceae	<i>Salvadora persica</i>
50	Scrophulariaceae	<i>Scoparia dulcis</i>
51	Sterculiaceae	<i>Waltheria indica</i>
52	Tamaricaceae	<i>Tamarix senegalensis</i>
53	Tiliaceae	<i>Corchorus tridens</i>
54	Typhaceae	<i>Typha australis</i>

Sources : Inventaire Seyni SARR (biologiste végétal UCAD-Dakar), décembre 2010

Tableau n°2 : Liste de la faune de la Réserve Naturelle Communautaire de Tocc Tocc

N°	Famille	Nom scientifique	Nom Français
1	Suidae	<i>Phacocherus aethiopicus</i>	Phacochère
2	Canidae	<i>Canis aureus</i>	chacal doré
3	Leporidae	<i>Lepus crawshayi</i>	lièvre à oreille de lapin
4	Trichechidae	<i>Trichechus senegalensis</i>	lamantin d'Afrique
5	Herpestidae	<i>Atilax paludinosus</i>	mangouste des marais
6	Viverridae	<i>Genetta genetta</i>	genette commune
7		<i>Felis serval</i>	Serval
8		<i>Ictonyx stratus</i>	Zorille
9		<i>Viverra civetta</i>	Civette
10	Muridae	<i>Cricetomys gambianus</i>	rat de Gambie
11	Sciuridae	<i>Xerus erythropus</i>	rat palmiste
12	Insectivore	<i>Atelerix albiventris</i>	Hérisson
13	Hystricidae	<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic
14	Cercopithecidae	<i>Erythrocebus patas</i>	Patas
15		<i>Cercopithecus aethiops sabaesus</i>	Singe vert
16	Ptéropodidés	<i>Pteropus scapulatus</i>	Roussette

Sources : Inventaire Seyni SARR(biologiste végétal UCAD-Dakar), décembre 2010

Tableau n°3 : Liste des oiseaux de la RNC de Tocc Tocc

N°	Famille	Nom scientifique	Nom Français	
1	Podicepsidae	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	grèbe castagneux	
2	Phalacrocoracidae	<i>Phalacrocorax carbo</i>	grand cormoran	
3		<i>Phalacrocorax africanus</i>	cormoran africain	
4	Pelecanidae	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	pélican blanc	
5		<i>Pelecanus rufescens</i>	pélican gris	
6	Ardeidae	<i>Nycticorax nycticorax</i>	bihoreau gris	
7		<i>Bubulcus ibis</i>	héron garde bœuf	
8		<i>Egretta ardesiaca</i>	aigrette ardoisée	
9		<i>Egretta gularis</i>	aigrette des récifs	
10		<i>Egretta garzetta</i>	aigrette garzette	
11		<i>Egretta intermedia</i>	aigrette intermédiaire	
12		<i>Egretta alba</i>	grande aigrette	
13		<i>Ardea purpurea</i>	héron pourpré	
14		<i>Ardea cinerea</i>	héron cendré	
15		<i>Ardea goliath</i>	héron goliath	
16		Ciconiidae	<i>Mycteria ibis</i>	tantale ibis
17		Threskiornithidae	<i>Plegadis falcinellus</i>	ibis falcinelle

18		<i>Threskiornis aethiopicus</i>	ibis sacré
19		<i>Platalea leucorodia</i>	spatule blanche
20		<i>Platalea alba</i>	spatule d'Afrique
21	Anatidae	<i>Dendrocygna bicolor</i>	dendrocygne fauve
22		<i>Dendrocygna viduata</i>	dendrocygne veuf
23		<i>Alopochen aegyptiacus</i>	oie d'Egypte
24		<i>Sarkidiornis melanotos</i>	canard casqué
25		<i>Anas penelope</i>	canard siffleur
26		<i>Anas crecca</i>	sarcelle d'hiver
27		<i>Anas querquedula</i>	sarcelle d'été
28		<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca
29		<i>Plectropterus gambensis</i>	Oie de gambie
30		<i>Nettapus auritus</i>	Sarcelle à oreillon
31		Accipitridae	<i>Milvus migrans</i>
32	<i>Circus aeruginosus</i>		Busard des roseaux
33	Pandionidae	<i>Haliaeetus vocifer</i>	aigle pêcheur
34	Phasianidae	<i>Francolinus bicalcaratus</i>	francolin commun
35	Rallidae	<i>Gallinula chloropus</i>	poule d'eau
36	Jacanidae	<i>Actophilornis africana</i>	jacana
37	Corvidae	<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie
38	Motacillidae	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise
39	Gruidae	<i>Porphyrio porphyrio</i>	Poule sultane
40	Phalacrocoracidae	<i>Arhiga rufa</i>	Anhinga d'Afrique
41	Nectaridae	<i>Nectarinia pulchella</i>	Souimanga à longue queue
42	Alcedinidae	<i>Ceryle rudis</i>	Martin pêcheur pie
43	Motacillidae	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux
44	Colombidae	<i>Oena capensis</i>	Tourterelle du cap
45	Cuculidae	<i>Centropus senegalensis</i>	Coucal du Sénégal
46	Meropidae	<i>Merops pusillus</i>	Guêpier nain
47	Trogonidae	<i>Colius striatus</i>	Coliou barré
48	Colombidae	<i>Streptopelia senegalensis</i>	Tourterelle maillée
49		<i>Columbia guinea</i>	Pigeon de guinée
50		<i>Streptopelia vinacea</i>	Tourterelle vineuse
51		<i>Streptopelia semitorquata</i>	Tourterelle à collier
52	Recurvirostridae	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche
53	Charadriidae	<i>Charadrius pecuarius</i>	Gravelot pâtre
54	Laridae	<i>Larus cirrocephalus</i>	Mouette à tête grise
55	Sternidae	<i>Sterna nilotica</i>	Sterne hansel
56		<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire

57		<i>Lagonosticta senegala</i>	Amarante commun
58		<i>Astrilda nunnula</i>	Senegali à cap noir
59	Estrildidae	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique
60	Alaudidae	<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé
61	Sylviidae	<i>Acrocephalus shoenoaenus</i>	Cisticole des joncs
62	Bucerotidae	<i>Tockus nasutus</i>	Petit calao à bec noir
63	Laniidae	<i>Laniarius barbarus</i>	Gonoleck de barbarie
64	Ploceidae	<i>Ploceus luteolus</i>	Tisserin minule
65		<i>Ploceus aurantius</i>	Tisserin orangé
66		<i>Ploceus cucullatus</i>	Tisserin gendarme
67	Pycnonotidae	<i>Pycnonotus barbatus</i>	Bulbul commun

Sources : Inventaire Seyni SARR (biologiste végétal UCAD-Dakar), décembre 2010

Tableau n°3 : Liste des reptiles de la RNC de Tocc Tocc

N°	Famille	Nom scientifique	Nom Français
1	Varanidae	<i>Varanus niloticus</i>	varan du nil
2		<i>Varanus exanthematicus</i>	varan des sables
3	Pythonidae	<i>Python sebae</i>	python de seba
4	Elapidae	<i>Naja nigricolis</i>	cobra cracheur
5		<i>Naja temmincki</i>	
6	Colubridae	<i>Psammophis sp</i>	Couleuvre
7	Crocodylidae	<i>Crocodylus niloticus</i>	crocodile du nil
8	Trionychidae	<i>Cychanorbis senegalensis</i>	tortue molle du Sénégal
9	Pelomedusidae	<i>Pelusios adansonii</i>	péluse d'Adanson
10	Chamaeleonidae	<i>Chamaeleo senegalensis</i>	Camaléon

N°	Famille	Nom scientifique	Nom Français
1		<i>Haplobatrachus spp</i>	
2	Bufonidé	<i>Bufo regularis</i>	Crapaud

Sources : Inventaire Seyni SARR (biologiste végétal UCAD-Dakar), décembre 2010

Tableau n°4 : Liste des poissons de la RNC de Tocc Tocc

N°	Famille	Nom scientifique	Nom Français
1	Bagridae	<i>Bagrus bajad</i>	
2		<i>Bagrus dogmak</i>	Mâchoiron
3		<i>Clarotes laticeps</i>	
4		<i>Chrysichthys maurus</i>	Mâchoiron
5		<i>Chrysichthys auratus</i>	Mâchoiron
6		<i>Chrysichthys nigrodigitatus</i>	poisson chat
7		<i>Chrysichthys levequei</i>	
8		<i>Auchenoglanis biscutatus</i>	
9		<i>Auchenoglanis occidentalis</i>	
10	Schilbeidae	<i>Physalia pellucida</i>	
11		<i>Schilbe intermedius</i>	
12		<i>Schilbe mystus</i>	
13	Clariidae	<i>Heterobranchus bidorsalis</i>	
14		<i>Heterobranchus isoferus</i>	
15		<i>Clarias anguillaris</i>	Silure
16		<i>Clarias gariepinus</i>	Silure
17	Malapteruridae	<i>Malapterurus electricus</i>	poisson chat électrique
18	Mochokidae	<i>Hemisynodontis membranaceus</i>	Synodont
19		<i>Brachysynodontis batensoda</i>	
20		<i>Synodontis batensoda</i>	
21		<i>Synodontis filamentosus</i>	
22		<i>Synodontis violaceus</i>	
23		<i>Synodontis clarias</i>	
24		<i>Synodontis nigrita</i>	
25		<i>Synodontis ocellifer</i>	
26		<i>Synodontis sorex</i>	
27		<i>Synodontis schall</i>	
28	Antennariidae	<i>Antennarius senegalensis</i>	
29	Aplacheilichthyidae	<i>Aplacheilichthys spilauchen</i>	
30		<i>Poropanchax marmani</i>	
31		<i>Epiplatys spilargyreus</i>	

32			capitaine de rivière/perche du nil
33		<i>Lates niloticus</i>	
34	latidae/centropomidae	<i>Heimichromis fasciatus</i>	perche africaine
35		<i>Heimichromis bimaculatus</i>	perche africaine
36		<i>Tilapia zillii</i>	
37		<i>Tilapia guineensis</i>	
38		<i>Tilapia dageti</i>	
39		<i>Tilapia discolor</i>	
40		<i>Oreochromis aureus</i>	
41		<i>Oreochromis niloticus</i>	
42	Cichlidae	<i>Sarotherodon melanotheron heudelotii</i>	perche africaine
43		<i>Sarotherodon galilaeus galilaeus</i>	perche africaine
44		<i>Gabioides sagitta</i>	
45	Gobiidae	<i>Hematogobius maindronis</i>	
46		<i>Porogobius schlegelii</i>	
47		<i>Dormitator lebretonis</i>	
48	Eleotridae	<i>Eleotris daganensis</i>	
49		<i>Eleotris senegalensis</i>	
50		<i>Eleotris vittata</i>	
51	Anabantidae	<i>Ctenopoma petherici</i>	
52		<i>Ctenopoma kingsleyae</i>	
53	Tetraodontidae	<i>Tetraodon lineatus</i>	
54		<i>Lagocephalus laevigatus</i>	
55	Protopteridae	<i>Protopterus annecteus</i>	dipneuste africain
56		<i>Polypterus bichir lapradei</i>	
57		<i>Polypterus senegalus senegalus</i>	
58	Elopidae	<i>Elops senegalensis</i>	
59		<i>Ethmalosa fimbriata</i>	sardine des estuaires
60	Clupeidae	<i>Pellomula leonensis</i>	
61		<i>Odaxothrissa ansorgii</i>	
62	Osteoglossidae	<i>Heterotis niloticus</i>	arowana africain
63		<i>Mormyrus rume</i>	poisson électrique
64		<i>Mormyrus hasselquistii</i>	
65		<i>Mormyrops deliciosus</i>	
66		<i>Hyperopisus bebe</i>	
67		<i>Marcenius senegalensis</i>	
68		<i>Mormyrops anguilloides</i>	
69		<i>brevimyrus niger</i>	
70	Mormyridae	<i>Petrocephalus bovei</i>	
71		<i>Pollimyrus isidori</i>	
72	Gymnarchidae	<i>Gnathonemus senegalensis</i>	
		<i>Gymnarchus niloticus</i>	

73		<i>Hydrocynus brevis</i>	poisson chien
74		<i>Hydrocynus vittatis</i>	poisson chien
75		<i>Hydrocynus forskalii</i>	poisson chien
76	Alestiidae	<i>Alestes baremoze</i>	Aleste
77		<i>Alestes dentex</i>	Aleste
78		<i>Arnoldichthys spilopterus</i>	
79		<i>Brycinus leuciscus</i>	
80	Characidae	<i>Brycinus nurse</i>	
81		<i>Brycinus macrolepidotres</i>	
82		<i>Distichodus rostratus</i>	poisson disque
83	Citharinidae	<i>Distichodus brevipinnis</i>	
84		<i>Citharinus latus</i>	
85		<i>Citharinus citharus</i>	
86		<i>Raimas senegalensis</i>	
87		Cyprinidae	<i>Labeo coubie</i>
88	<i>Labeo senegalensis</i>		
89	<i>Epiplatys senegalensis</i>		
90	<i>Barbus leonensis</i>		
91	<i>Barbus macrops</i>		
92	<i>Barbus callipterus</i>		
93	Polypteridae		<i>Polypterus senegalus</i>
94		<i>polypterus bechir</i>	
95	Hepsetidae	<i>Hepsetis odoe</i>	
96	Notopteridae	<i>Papyrocranus afer</i>	
97	Channidae	<i>Parachanna obscura</i>	
98	Mugilidae	<i>Liza falcipinnis</i>	mulet

Sources : Inventaire Seyni SARR (biologiste végétal UCAD-Dakar), décembre 2010

